

**Avis d'information du public relatif à une demande
d'autorisation d'occupation temporaire (AOT)
du domaine public maritime naturel (DPMn)
en vue d'une exploitation économique pour :**

***Nature de la demande :** Centre Nautique _ Stockage d'embarcation voiles
légères type dériveurs*

***Durée :** 5 ans*

***Situation :** Grande Plage de Kervoyal commune de Damgan*

***Emprise sur DPM :** 200 m²*

Redevance annuelle correspondante : 2040 €

***Mise en ligne :** le 15 juin 2020 pour une durée minimale de 2,5 semaines*

L'occupation privative du domaine public maritime pour des installations ou des usages dépassant les droits appartenant à tous, doivent faire l'objet d'autorisation d'occupation. Conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) et de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017, les occupations du domaine public en vue d'une exploitation économique sont ouvertes à la concurrence et font l'objet d'une procédure de publicité préalable à la délivrance du titre d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) demandé.

Pour toute information relative à cet avis et à cette procédure d'instruction en cours vous pouvez contacter le SAMEL unité Vannes Littoral aux coordonnées suivantes :

Courriels : ddtm-vl@morbihan.gouv.fr et/ou jerome.major@morbihan.gouv.fr
Téléphones : 02 56 63 75 20 (standard Unité Vannes Littoral)
02 56 63 75 25 (poste chargé de gestion DPM)
Adresse : DDTM56_SAMEL_VL
1 allée du général Le Troadec
BP 520
56019 VANNES Cedex